



COMMUNIQUE DE PRESSE

La loi de modernisation de la santé du 26 janvier 2016, stipule que « la politique de santé contribue à la prévention et au diagnostic précoce des TCA » et intègre comme mesure « **la lutte contre la maigreur excessive** », rendant obligatoire la mention des retouches sur les photographies des mannequins à usage commercial, et une évaluation de l'état de santé global de la personne, prenant en compte son indice de Masse Corporelle (IMC), pour exercer la profession de mannequin.

Le 05 mai 2017, un décret et un arrêté sont parus au journal officiel :

- 1) Décret 2017-738 du 04 mai 2017 portant sur les photos retouchées, imposant la mention « Photographie retouchée » lors de l'utilisation d'un logiciel de traitement d'image affinant ou épaississant la silhouette du mannequin.
- 2) Arrêté du 04 mai 2017 relatif au certificat médical permettant l'exercice de l'activité des mannequins, fixe pour toute personne qui embauche moyennant rémunération un mannequin, les modalités des certificats médicaux prenant en compte le critère de l'indice de masse corporelle dans l'évaluation de l'état de santé des mannequins et conditionnent l'exercice de l'activité de mannequin.

La responsabilité de ceux qui prônent aujourd'hui un idéal de maigreur dommageable pour la santé est donc clairement engagée.

La FNA-TCA se félicite de ces premières mesures qui ont montré leurs effets positifs en Espagne et en Italie, mais certaines imprécisions font redouter des déviations possibles. Elles représentent une première étape, mais la FNA-TCA souhaite que la prise en charge globale des personnes souffrant de TCA s'inscrive dans le cadre d'une filière de soins et d'accompagnement, incluant la prévention, la prise en charge précoce, l'information, le soutien et l'accompagnement des personnes souffrant de troubles des conduites alimentaires et leurs proches.

Le Conseil d'Administration de la FNA-TCA

Fédération Nationale des Associations liées aux Troubles du Comportement Alimentaire

Adresse administrative : FNA-TCA / CISS IDF 28 bd Pereire 75017 PARIS

Téléphone Co-Président : Jean-Luc PLAVIS : 06 76 85 79 39

Site : www.fna-tca.org Mail : fnatca@gmail.com Facebook : [Fnatca](https://www.facebook.com/Fnatca) Twitter : [@FNATCA](https://twitter.com/FNATCA)